

BDGS ASSOCIÉS : UNE VISION COHÉRENTE POUR DES PROJETS EXIGEANTS

Concentrées sur les entreprises et leurs actionnaires, les équipes de **BDGS Associés** puisent leurs ressources dans une base d'expérience éprouvée. Les blocs de compétences juridiques du cabinet couvrent les aspects les plus complexes des opérations de fusions-acquisitions et de restructuration, ainsi que les questions de concurrence et de fiscalité. Entretien avec Anne-Sophie Noury, Avocat associé qui pilote la pratique restructuration du cabinet.



Anne-Sophie Noury

Quel est le positionnement de BDGS Associés par rapport à ses concurrents ?

Nos équipes prennent en charge des dossiers complexes qui exigent une forte valeur ajoutée que nous sommes à même d'apporter à nos clients.

Par ailleurs, nous préférons constituer des équipes resserrées dans le suivi des dossiers afin de nous assurer de l'extrême qualité de nos services et d'avoir un lien direct et constant entre l'associé en charge et le client.

Quid du positionnement de votre équipe ?

Nous intervenons auprès des entreprises, quel que soit le degré de difficulté dans lequel elles se trouvent et de leurs actionnaires. C'est ainsi que nous accompagnons nos clients aussi bien

lors de procédures préventives que de procédures collectives. Notre périmètre d'action s'étend également à travailler en étroite collaboration avec l'équipe du cabinet spécialisée en droit des sociétés dans le cadre d'opérations de cession/acquisition dans un contexte d'entreprise en difficulté pour apporter aux clients nos expertises complémentaires.

Quels sont les enjeux auxquels vous êtes confrontés dans le cadre d'une opération de restructuration ?

Il y a naturellement les enjeux financiers pour lesquels nous sommes amenés à négocier avec les créanciers de nos entreprises clientes. Ces négociations peuvent porter sur le rééchelonnement ou l'abandon d'un certain pourcentage de la dette ou encore sur un financement supplémentaire en vue d'une restructuration. À noter qu'aujourd'hui nous sommes dans un contexte où les banques prêtent très difficilement aux entreprises en difficulté et que les sources alternatives de financement ne s'intéressent pas aux petites et moyennes structures faute de rendement suffisant. Ensuite, quand une entreprise trouve un financement, se pose la problématique de la répartition de la valeur entre les différentes parties. Finalement, les opérations de restructuration présentent un enjeu social dans la mesure où l'entreprise peut être contrainte de licencier des salariés. Dans ce cadre, nous travaillons en étroite collaboration avec des confrères spécialisés en droit du travail. Par ailleurs, les cas de restructuration sont souvent singuliers. Nous faisons face à des besoins différents, une structure de la dette différente

avec des schémas financiers et juridiques différents pour chaque dossier. D'autre part, les intérêts des parties engagées dans une restructuration peuvent être divergents.

Comment faites-vous face à ces enjeux ?

Nous puisons les ressources dans la pratique et la discussion. Notre métier se nourrit d'innovation ainsi que de collaboration. En effet, nous sommes amenés à travailler avec des banquiers sur les principes financiers que l'on traduit juridiquement. Notre rôle consiste à conjuguer au mieux les intérêts des différentes parties.

Quels sont les principaux atouts que vous estimez être indispensables à votre métier ?

Le premier atout que je mettrais en avant est notre réactivité et notre diligence vis-à-vis de nos entreprises clientes. Ensuite, il s'agit de notre polyvalence en termes d'approche et de compréhension de la problématique de nos clients. Nous avons une connaissance approfondie des activités de nos clients et de leur environnement. Par ailleurs, nous sommes fortement impliqués dans le traitement des dossiers de notre clientèle tout en entretenant une proximité garante d'un accompagnement soutenu et d'une opérationnalité effective. ■